Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 11

Rubrik: Rapport sur les cours complémentaires et l'enseignement post-scolaire présenté à la Conférence des Chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse romande, le 28 juin 1922, à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vie, certitude de vie, plénitude de vie, bonheur enfin, bonheur qui correspond exactement, mais en abondance et surabondance, à ce pour quoi nous sommes faits, — bonheur que le Christ-Rédempteur a réellement fondé en droit, ayant inscrit ce droit sur un titre vivant qu'il fixa de trois clous au bois de la croix.

Nous croyons, nous aussi, que nous avons droit au bonheur.

E. Dévaud.

RAPPORT

sur les cours complémentaires et l'enseignement post-scolaire, présenté à la Conférence des Chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse romande, le 28 juin 1922, à Fribourg.

I. But proposé

Un peu partout, en Suisse, comme dans les pays voisins, l'organisation des cours complémentaires ou de l'enseignement post-scolaire fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités et des éducateurs de la jeunesse. En France, par exemple, un actif député de la Haute-Garonne, M. Ducos, fervent partisan de l'enseignement post-scolaire, a déposé en octobre dernier un projet de loi qui aurait pour effet d'étendre l'obligation de cet enseignement jusqu'à 18 ans révolus pour les deux sexes. Le programme obligatoire pour les garçons comprendrait : *a*) l'enseignement pratique du métier ; *b*) l'enseignement théorique du métier ; *c*) les enseignements connexes, dessin, arpentage, etc., suivant la profession ; *d*) l'enseignement général : maintien et développement des connaissances acquises à l'école primaire ; éducation morale et civique ; vulgarisations scientifiques et humanités populaires ; *e*) l'éducation physique avec notions de médecine usuelle. Les heures de leçons seraient prises, en général, sur la journée légale de travail.

Dans notre pays, nous sommes arrivés à un tournant par le fait de la suppression momentanée ou peut-être définitive des examens pédagogiques du recrutement. Il faut d'ailleurs remarquer que la solution à adopter sur ce point ne doit point nous empêcher de chercher et de poursuivre l'évolution nécessaire des cours d'adolescents qui sont devenus d'une impérieuse nécessité depuis 25, 30 ou 40 ans. Il importe, plus que jamais, dans les temps difficiles où nous vivons, d'orienter nettement la jeunesse vers son avenir moral, social, économique et patriotique et de trouver les moyens les plus appropriés en vue de

réaliser le but à atteindre. L'intention de ce modeste rapport est précisément d'étudier dans son ensemble la solution du problème et d'arriver à quelques conclusions qui puissent avoir leur utilité dans les divers cantons en laissant à chacun son autonomie et son caractère propre.

II. Nécessité et importance de l'enseignement post-scolaire

On a reproché souvent et avec raison à l'école primaire moderne d'avoir amplifié démesurément ses programmes et, à cause de cette exagération des matières à assimiler, d'avoir produit des résultats superficiels. La justesse de cette critique, qui a encore toute sa valeur de nos jours, doit être un motif prépondérant pour les dirigeants de l'école de tendre à alléger les programmes primaires, tout en laissant à l'école complémentaire l'occasion d'inculquer des connaissances que l'enfant de 10 à 15 ans est incapable de recueillir avec fruit. A l'origine, les cours du soir étaient essentiellement des cours de répétition dans lesquels l'on faisait trop exclusivement appel à la mémoire, et pas assez au jugement, à la conscience et à l'expérience naissante du jeune homme. C'est pour cette raison que, lorsque survint la guerre, cause de bouleversement général, et lorsque l'autorité fédérale eut décidé, en 1914, de supprimer provisoirement les examens des recrues, l'on se demanda un peu partout si ces cours préparatoires et récapitulatifs avant tout devaient être avec avantage continués. Tout naturellement, puisqu'on n'était plus en présence d'un programme imposé et favorisant trop le travail mnémonique, on songea à faire mieux et, presque partout, les cours de répétition, devenus peu à peu de réels cours de perfectionnement, furent maintenus et orientés dans une voie nouvelle. Il importe que cette tendance soit maintenant accentuée et précisée.

Est-il donc nécessaire de prévoir, pour les élèves libérés de l'école, des cours ayant pour but de raffermir leurs connaissances et surtout de leur en procurer de nouvelles correspondant à leurs besoins futurs ? La réponse à cette question paraît devoir être, dans tous les milieux, nettement affirmative et elle n'est pas subordonnée à l'éventualité du rétablissement ou de la disparition définitive des examens fédéraux du recrutement.

Suivant les diverses législations cantonales, l'enfant quitte l'école primaire à 13, 14, 15 ou même 16 ans, et il est essentiel qu'au moment où la vie pratique s'ouvre devant lui avec ses dangers et ses difficultés, l'adolescent ne soit pas livré à lui-même et qu'il ait la ressource de compléter son bagage intellectuel indispensable et d'acquérir les connaissances dont il a particulièrement besoin suivant son milieu, la nature de ses occupations et des questions qui le préoccupent. L'école primaire enseigne de tout un peu, mais doit forcément demeurer élémentaire et générale ; l'école complémentaire doit se

greffer sur elle et parachever l'édifice en construction. L'adolescence est, d'ailleurs, l'âge critique de la vie, celui durant lequel les habitudes se contractent, bonnes ou mauvaises, et l'on peut dire qu'à 18 et 20 ans, un jeune homme a organisé son avenir pour le mener au succès ou pour le perdre tout entier. Les temps actuels sont, de plus, si critiques, la jeunesse est tellement travaillée au point de vue de l'ordre social et de la conception du devoir que ce serait courir le risque de compromettre l'œuvre de l'éducation que de la laisser sans direction et sans complément d'instruction dès la sortie de l'école primaire. Dès lors, l'organisation bien entendue des cours complémentaires apparaît avec un caractère d'évidente nécessité, digne de l'attention sérieuse des autorités scolaires.

III. Nature de l'aliment intellectuel à procurer à la jeunesse des cours complémentaires

Une fois de plus, la question doit être discutée sans souci de la réorganisation éventuelle des examens du recrutement, car s'ils étaient rétablis, leur programme, pour être d'actualité, devrait cadrer avec les exigences de chaque milieu et laisser à chaque région une initiative suffisante.

De l'enquête à laquelle nous avons procédé dans divers cantons suisses, il ressort qu'un peu partout, les cours complémentaires s'acheminent vers une phase nouvelle en rapport avec la situation présente. Il est intéressant de constater qu'on a rompu avec le système pédagogique selon lequel, pour avoir la palme, il suffisait de déchiffrer un peu correctement un passage d'un texte détaché et de le redire ensuite avec un peu de volubilité, de rédiger quelques lignes plus ou moins moulées sur un sujet familier, de résoudre mentalement et par écrit, sans toujours en bien saisir le raisonnement, 4 problèmes de difficulté inégale et surtout, de nommer et montrer à la carte muette divers lieux géographiques, montagnes, vallées, rivières, lacs ou villes, d'indiquer les principaux lieux de combat avec les dates historiques et de citer les diverses autorités de l'ordre législatif, exécutif ou judiciaire. En tout cela, il y avait, sans doute aussi, la manière d'enseigner et d'interroger, mais tel qu'il était conçu et présenté, le programme d'examens, en vigueur dans la période d'avant-guerre, favorisait singulièrement la routine et l'exercice de la pure mémoire.

Voici quelques renseignements sur ce qui s'est fait, depuis 1914, dans quelques-uns de nos cantons. *Vaud* annonce que l'organisation des cours complémentaires va être transformée par une nouvelle loi sur l'enseignement post-scolaire. En attendant, des efforts ont tendu à rendre l'enseignement plus pratique et plus intéressant. Des cours d'arboriculture, d'apiculture, de chimie agricole ont été dirigés par des spécialistes ; des conférences géographiques et historiques ont été données par des professeurs. Des agriculteurs distingués ont été

appelés à collaborer avec le corps enseignant. Le *Valais* annonce que l'ancien programme a subi déjà l'une ou l'autre modifications dont il sera tenu compte dans la nouvelle édition en préparation. *Neuchâtel* a rédigé un projet de revision de la loi primaire en ce qui concerne l'organisation des cours complémentaires, qu'il se propose d'étendre aux jeunes filles. Le nouveau programme comporte, pour les garçons, des leçons de dessin, de sciences naturelles, d'instruction civique, de travaux manuels et d'économie politique. La question financière est un obstacle à la réalisation immédiate du projet. *Genève* avait déjà, avant 1914, des cours exclusivement professionnels à l'usage des apprentis. Ces cours qui, à l'origine, étaient destinés aux jeunes gens de 14 à 16 ans, s'étendent depuis 1920 à quatre années d'études. Il en est de même à Bâle et à Zurich. *Berne* cherche à généraliser à l'école complémentaire l'enseignement professionnel, qui a trait surtout à l'agriculture et à l'industrie, suivant les conditions locales. Le *Tessin* a élaboré un programme provisoire revêtant un caractère plus pratique. *Fribourg* a fait de même et son nouveau programme sera mis en vigueur, à titre d'essai, durant un premier cycle de trois années d'études. Le développement des matières fixées annuellement sur cette base est publié chaque année. *Soleure* publie les matières de son programme annuel en cinq fascicules par semestre d'hiver.

Il résulte de ce qui précède qu'un vent de rénovation souffle partout et que, de façon décisive, les cantons ont admis une nouvelle orientation des cours complémentaires. Les cantons-villes se confinent presque exclusivement dans la formation professionnelle, tandis que les cantons ayant villes et campagnes cherchent à combiner l'instruction générale avec la culture pratique et utilitaire. On peut se demander si, tout en tenant compte des besoins d'une contrée, il ne serait pas indiqué de faire la part des choses en cultivant les deux tendances. *In medio stat virtus*, dit le vieil adage latin. Il faut à la jeunesse comme dominante et inspiratrice de l'activité matérielle et physique, l'aliment qui élève l'âme, réchauffe le cœur et excite l'enthousiasme, fait connaître et aimer la patrie, nos beaux paysages, notre histoire et nos institutions politiques, cet aliment qui dirige la vie pour la rendre utile, méritoire, prête pour le sacrifice et la générosité envers le prochain et la société.

Sous ce rapport, nous croyons indispensable de conserver ou de rétablir les branches de formation générale, la lecture, la rédaction, l'arithmétique, les connaissances civiques, auxquelles il faut ajouter la culture professionnelle adaptée au milieu, la comptabilité, le dessin, avec des exercices occasionnels de chant national et de gymnastique. Les branches professionnelles comprendront, cela va de soi, l'agriculture dans les contrées où les produits du sol sont la ressource principale, et l'étude des métiers, de l'apprentissage et de ses conditions, de l'activité commerciale, dans les centres qui exigent une telle étude.

Les travaux manuels sur bois et sur fer, la visite d'exploitations agricoles, d'ateliers, de fabriques, de maisons de commerce, seront des moyens très efficaces de faire connaître et apprécier le travail professionnel et son organisation.

Au point de vue méthodologique, il importe d'orienter le corps enseignant, car un programme, si bien conçu qu'il puisse être, trouve sa valeur surtout dans l'interprétation qui lui est donnée et dans son mode de développement. Voici un exemple ou l'autre à l'appui de cette affirmation. C'est très bien de fournir à la jeunesse des lectures appropriées, se rapportant à son avenir et à ses devoirs futurs ; c'est mieux encore de lui apprendre à lire avec intelligence et méthode, c'est-à-dire pour cueillir le fruit de sa lecture, pour en profiter ensuite, en faire application à sa vie, à sa conduite, à ses occupations, pour y prendre goût et savoir spontanément, à la maison, dans la vie quotidienne, lire et jouir de sa lecture. Nous pourrions en dire autant des autres branches d'enseignement. La comptabilité, par exemple, le calcul ne seront pas de vains exercices mécaniques, mais ils auront pour effet de faire apprécier et toucher du doigt le coût des matières premières, les prix de revient, d'entrer dans la pratique des actes usuels, des comptes de caisse, de la gestion d'entreprises professionnelles. En géographie, on s'attachera surtout à la vie économique qui découle naturellement de l'aspect physique et de la situation topographique. L'instruction civique mettra le futur citoyen à même de prendre contact avec la société et les organisations politiques de son pays, de remplir honnêtement ses devoirs d'électeur et de soldat, de collaborer à la prospérité nationale et de prêter appui aux autorités constituées en assurant le respect qui leur revient et l'obéissance aux lois. Tout cet enseignement sera vivant, émaillé de faits et basé sur l'expérience ; son orientation sera constamment bienfaisante et tendra au développement de l'initiative individuelle et collective.

L'enseignement agricole et professionnel exigera sans doute une formation que l'instituteur n'acquiert généralement pas à l'école normale. Des cours spéciaux de perfectionnement des maîtres pourront être organisés sous la direction de spécialistes bien au courant de la portée intellectuelle et des besoins de l'école complémentaire. Il sera facile, pensons-nous, d'organiser, en dehors des leçons directement prévues au programme, des cours ou conférences populaires que donneront volontiers des personnes compétentes sur des sujets pouvant intéresser la jeunesse et l'entraîner à l'action. De même, une fusion entre les cours professionnels, dirigés par des spécialistes, et les cours de formation générale, confiés aux instituteurs, pourra trouver sa réalisation avec de la bonne volonté réciproque. Dans de telles conditions, les cours complémentaires rendront de grands services et contribueront à préparer pour le pays une jeunesse active, bien disposée et prémunie contre les dangers de l'existence actuelle.

Un dernier mot avant de conclure. Pour sanctionner et encou-

rager l'effort, ne pourrait-on pas instituer dans chaque canton un certificat de fin d'études complémentaires qui ne serait octroyé qu'aux jeunes gens obtenant, à l'échelle fédérale de 1 à 5, la note 1 et 2 sur toutes les branches obligatoires du programme ? La note moyenne finale serait basée sur les résultats du dernier cours d'hiver (notes du maître) et ceux enregistrés lors d'un examen subi devant une commission spéciale. Ce diplôme serait précieux pour le jeune homme et lui faciliterait plus tard l'entrée dans une administration, un atelier ou une place quelconque.

QUELQUES CONCLUSIONS PRATIQUES

Intentionnellement, nous n'avons pas voulu entrer dans les détails en ce qui concerne la durée de la scolarité obligatoire, l'âge d'entrée et de sortie légale, etc. En cela, chaque canton se meut librement selon les conditions dans lesquelles il se trouve. Il est cependant un point sur lequel nous aimerions insister. Autrefois, les cours de répétition se tenaient le soir, durant l'hiver, pour être repris durant la période caniculaire, soit avant les opérations du recrutement. Pour bien des raisons, cet enseignement nocturne doit être résolument abandonné et d'ailleurs il l'est déjà un peu partout, mais il importe de ne pas revenir en arrière sous peine de rétrograder. Les cours donnés le jour sont bien plus sérieux et bien plus profitables.

Comme conclusion des considérations développées dans ce modeste rapport, pour lequel je fais appel à votre plus grande indulgence, serait-il permis de vous soumettre les propositions suivantes :

1° Le nouveau programme des cours complémentaires doit être, avec adaptation à tous les milieux, un moyen efficace de développement intellectuel, moral, civique et professionnel. Une fusion entre la formation générale et la formation professionnelle est absolument désirable.

2° Pour remplir son but, l'enseignement doit être rendu intéressant et saisissant par une méthode vivante et expérimentale. Il doit cultiver l'initiative et donner au jeune homme le goût de l'étude et du travail.

3° A son tour, le corps enseignant doit être orienté dans la voie à suivre par des cours ayant en vue son propre perfectionnement et sa culture professionnelle. La collaboration de spécialistes et de personnes compétentes se manifestera principalement dans l'organisation de cours ou conférences populaires à l'intention de la jeunesse.

4° Une sanction officielle, notamment par l'institution d'un certificat de fin d'études complémentaires à délivrer aux élèves les plus méritants, sera un précieux moyen de stimuler et encourager l'effort.

Fribourg, en juin 1922. F. Barbey.